

swisscom

Sunrise

orange"

RECONDUCTION TACITE D'UN AN

Cette clause
- renouvellement
automatique d'un an
une fois la durée initiale
du contrat échue - a été
abolie en 2011 suite à la
demande des organisations
de consommateurs.

A la fin de la durée initiale, le contrat pourra être résilié tous les mois, avec un préavis de deux mois.

(Pour les nouveaux produits Freedom, sans appareil, la résiliation est de trente jours. Pas de durée minimale de contrat.) A la fin de la durée initiale, le contrat pourra être résilié tous les mois, avec un préavis de deux mois.

(Orange s'engage à l'avenir à ramener à un préavis de trente jours pour les contrats sans appareils subventionnés.)

MODIFICATIONS UNILATÉRALES

Si le client pouvait déjà résilier son contrat prématurément et sans frais, la formulation sera désormais plus claire. Et toute modification désavantageuse ouvrira cette possibilité, puisque le terme «important» ne figurera plus dans les prochaines CG. Une rédaction plus claire de la clause dans les prochaines CG permettra au client de résilier sans frais en cas de modifications défavorables et non négligeables (prix, vitesse ou couverture du réseau...).

Une compensation financière ou le maintien du contrat actuel peuvent être proposés à la place.

Le client pourra résilier sans frais en cas de modifications «essentielles» qui lui sont défavorables (prix, vitesse ou couverture du réseau...) en cours de contrat.

Une indisponibilité durable du réseau, un décès ou un déménagement à l'étranger seront inscrits, sous certaines conditions, comme «justes motifs» de résiliation.

Les possibilités de résilier le contrat hors délai pour «justes motifs» (déménagement à l'étranger, réseau indisponible au domicile et au bureau, décès...) seront plus favorables au consommateur.

Il sera indiqué lors de la prochaine refonte des CG comme juste motif de résiliation sans frais les cas d'indisponibilité du réseau.

USAGE MARKETING DE L'«ILLIMITÉ»

MOTIFS POUR RÉSILIER HORS DÉLAI

> Une communication plus claire sur les abonnements Infinity est promise par le géant bleu, un point important pour les gros utilisateurs.

Pour les forfaits illimités, la limitation en minutes de conversation sera supprimée. Pas de restriction pour les volumes de données. Sunrise s'engage à communiquer clairement à partir de quel volume une réduction de vitesse est appliquée. L'opérateur s'engage,
pour ces prochains produits,
à ce que le terme «illimité»
ne soit plus utilisé ou
que l'abonnement soit
véritablement sans limites
- contre un plafond de
3000 minutes de
communication
actuellement.